

## De petits pas ...

## ...Beaucoup de zones floues et...

## ...Des oursins dans les poches !

### Loin du compte, loin des attentes des ADC, loin d'un projet équilibré !

*Le projet de texte remis par la direction pour ce Groupe Travail Traction du 20 octobre transforme profondément l'équilibre de la filière traction.*

*Le CRMP souhaité par la direction est en fait un conducteur de ligne aux compétences encadrées. Le but de la direction est bien, à travers une nouvelle organisation, de réduire les coûts de production traction.*

*Des points importants ont été opposés à la direction par les trois organisations syndicales majoritaires à la traction. Cette démarche unitaire a permis quelques avancées par rapport aux prétentions de la direction et la mise à l'étude d'un certain nombre de propositions.*

*Le prochain document de la direction nous dira à quel niveau se situe la prise en compte de nos revendications.*

***Nous allons encore patienter et poursuivre dans l'unité. SUD-rail présentera aux ADC le texte dès qu'il sera définitif.***

***Ce sont les ADC qui feront le bilan final et décideront des suites à donner à ces négociations.***

***SUD-rail prendra toutes ses responsabilités pour être à leurs cotés.***

### ➤ **Qualification TA.**

#### **Contours métier :**

**La direction** propose un quota maxi de 25% de Journées de Services assurées par les TA au niveau national et un maxi de 35% de JS au niveau régional. Au delà des chiffres qui correspondent à un triplement de l'effectif TA c'est le principe du quota **seul** qui est inacceptable, car il n'offre aucune garantie en terme de métier.

**SUD-rail** a demandé une diminution des pourcentages, une définition précise du périmètre des compétences métier des ADC TA et la mise en place d'un barème, facilement utilisable en établissement, qui permette de délimiter clairement les journées pouvant être réalisées par les futurs CRMP.

**La direction** s'est engagée à étudier la question, nous verrons ce qui ressort de ses réflexions dans la prochaine version du document de travail.

**SUD-rail** a revendiqué une prise en compte de l'expérience acquise par les TA qui réussissent l'examen ETT2 par leur nomination direct sur le grade de TB2. La suppression du TB1 étant plus que jamais d'actualité.

**La direction** accepte de réfléchir à la prise en compte de l'expérience acquise, sans en dire plus.



## Régime de travail :

La direction rappelle que « en fonction du service assuré le régime de travail sera conforme au titre 1 ou au titre 2 défini à la RH 0077 ».

SUD-rail a rappelé à la direction les problèmes de gestion en établissement dus aux passages successifs des agents d'un titre à un autre. Nous avons demandé qu'une identification précise des journées de travail soit réalisée en établissement, afin que chaque agent de la qualification TA connaisse par avance le régime de travail qui lui sera appliqué sur la durée du service.

## Rémunération :

La direction propose une extension de la grille de la qualification TA sur les positions 11 et 12, avec pour le niveau 1 des PR 5 à 8, pour le niveau 2 des PR 9 à 12.

SUD-rail a une nouvelle fois rappelé sa revendication d'un déroulement de carrière des conducteurs de la qualification TA sur les PR 9 à 15. Nous avons clairement signifié à la direction le mécontentement que génère chez les CRMP l'insuffisance de sa proposition.

La direction refuse, pour l'instant catégoriquement d'aller plus loin, tout juste accepte-t-elle de discuter de mesures transitoires.

SUD-rail a averti qu'une décision de la direction se situant au-dessous d'une attribution de deux PR à chaque ADC TA lors de la mise en œuvre du nouveau système, serait mal perçue et pourrait entraîner une vive réaction des agents.

## ➤ Qualification TB :

### Contours métier :

La direction aimerait bien que les CRL prennent en charge quelques « menues tâches complémentaires » : prise en charge d'écritures, lanternes de queues ( généralisation de Magellan), transmission d'informations au Centre Opérationnel, mais aussi, des essais de raccordement et des missions d'accueil liées au service du train.

SUD-rail ne voit aucune raison pour que les ADC récupèrent une charge de travail actuellement assurée par leurs collègues de l'exploitation. Sur les missions d'accueil, la direction étant dans l'incapacité de (ou ne voulant pas) nous préciser ses pensées, cette mention sera effacée.

### Conditions de travail :

La direction veut abroger les dispositions de la lettre du 5 novembre 1979 qui limite les parcours de nuit des trains ne comportant pas de voyageur.

SUD-rail, d'entrée de jeu, s'est opposé à une suppression pure et simple des dispositions de cette lettre. Nous considérons que ce serait accepter une dégradation des conditions de travail ayant des conséquences directes sur la santé des ADC. Pour SUD-rail, une évolution sur cette question est conditionnée à l'incorporation d'un article dans le RH0077 limitant le temps de conduite de nuit, journalier et hebdomadaire.

La direction n'a pas renoncé ; pour autant, elle déclare entendre nos remarques et va réfléchir à une mesure intermédiaire entre, maintien intégral et suppression simple des dispositions de cette lettre. *Wait and see !*

NOUVELLE TÂCHE POUR LE CRL :  
REPLIR LUI MÊME SON FPL !



## Rémunération :

La direction propose de faire évoluer les modalités de versement de la prime de présence horaire qui pourrait être payée dès la troisième heure sur un taux à définir. Elle propose aussi la création d'une nouvelle prime d'interopérabilité Fret versée à la JS.

SUD-rail a tout d'abord dénoncé l'absence de mesures en position de rémunération pour les TB. Nous avons rappelé nos revendications : suppression du TB1, requalification des ADC TB sur les PR 15 à 21, justifiées par les nombreuses évolutions qu'a connues le métier ces dernières années.

Nous avons une fois de plus mis en avant la nécessité de réformer en profondeur le système de prime. C'est ce système obsolète qui fait qu'actuellement des ADC payent très chère la mise en œuvre du plan Fret de la direction.

SUD-rail reconnaît la complexité de ce dossier, mais ce n'est pas une raison pour ne pas s'en saisir. Il y a urgence à aller vers un système plus simple, plus juste préservant les ADC des conséquences des réorganisations imposées par l'entreprise et des variations de conjoncture économique. L'avenir de l'unicité du métier passe par cette réforme !

## Déroulement de carrière :

La direction propose d'aménager certains pourcentages de passage en position de rémunération. Lesquels et de combien, elle ne le dit pas. (sic)

SUD-rail a une nouvelle fois dénoncé le système actuel qui ne permet pas à chaque ADC ayant eu une « carrière normale » à la route de partir en retraite sur la position terminale de sa qualification. Nous avons demandé à la direction d'agir simultanément sur les deux solutions possibles pour améliorer la situation : une réduction des taquets temps et un alignement sur les taux maîtrise des pourcentages de passage.

La direction n'est pas apparue fermée à nos demandes. A voir !

## En conclusion :

*C'est à souligner et c'est à lier à l'unité syndicale, la direction est contrainte de négocier. C'est long (6h30 pour ce premier round), c'est dur, (il faut batailler point par point) et c'est encore très loin des attentes des agents, mais il y a des petits pas et comme nous ne sommes pas butés sur la date du 8 novembre, nous considérons qu'il est encore possible d'avancer.*

*Nous devons arriver à faire comprendre à une direction, qui à aucun moment n'a dévoilé la hauteur de l'enveloppe budgétaire dont elle disposait, que ce dossier ne pourra pas se conclure sans conflit, s'il n'y a pas un certain nombre de mesures ressenties comme significatives par chacun des ADC.*

*Qu'ils soient TA ou TB, tous les agents de conduite sont en attente plus de justice et d'équité de traitement. Les évolutions nombreuses du métier doivent faire l'objet d'un retour pour l'ensemble de la profession.*

*Le prochain document est attendu vers le 29 octobre, nous aurons alors une première idée de la volonté de la direction de prendre en compte les attentes des ADC.*

*Le 2<sup>ème</sup> round, qui pour nous n'est pas obligatoirement conclusif aura lieu le 8 novembre.*

***SUD-rail** continuera, comme nous le faisons depuis novembre 2000 sur ce dossier, à informer les ADC le plus précisément possible afin qu'ils aient tous les éléments pour se déterminer par eux même. Il est clair qu'une réforme de cette ampleur engage les ADC sur le long terme, il y aura donc un virage à ne pas rater, des décisions et des responsabilités à prendre.*

***SUD-rail, fidèle à ses habitudes démocratiques et de luttes pour le progrès social jouera pleinement son rôle d'organisation syndicale à l'écoute des ADC.***